

né une baisse marquée des recettes et un fléchissement grave de l'économie, l'incapacité dans laquelle le pays serait de faire face à diverses obligations mettrait grandement en danger notre programme de sécurité sociale. Il nous faut donc trouver le moyen de stabiliser la base, de la renforcer afin qu'elle puisse soutenir et le présent régime industriel et notre programme de sécurité sociale.

Nous, de la C.C.F., avons tous insisté, ici comme partout au pays, pour que, sur le plan agricole, un programme de fixation anticipée des prix soit établi afin que le cultivateur sache dès le moment où il décide d'élever un bouvillon, mettons, le montant approximatif minimum qu'il recevra pour cet animal dans deux ou trois ans. On le fait en d'autres pays et il pourrait en être de même ici. Ce que j'ai dit de l'établissement à l'avance du prix du bouvillon s'applique également à beaucoup de nos denrées agricoles.

J'ai insisté sur l'importance extrême que présente pour la population des centres industriels le pouvoir d'achat des cultivateurs. A ce propos, la page financière de la *Gazette* de Montréal, que je lis d'ordinaire avant de venir à la Chambre le matin, mettait ce matin même le fait en lumière. L'en-tête, ce matin, était la suivante: "Cockshutt accuse des pertes. Les ventes diminuent de 38 p. 100." J'ajoute "au cours de la dernière année financière". Je répète: "Cockshutt accuse des pertes. Les ventes diminuent de 38 p. 100". On voit bien clairement par là que parce que les cultivateurs ont perdu leur pouvoir d'achat, la société Cockshutt, qui fabrique des instruments aratoires et dont dépend la population dans certains coins de la vallée de l'Outaouais, accuse des pertes et voit diminuer ses ventes. Cette baisse dans l'industrie en cause s'observe également dans bien d'autres industries.

En écoutant le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) se plaindre cet après-midi du commerce, des marchés que nous avons perdus, du chômage, et le reste, j'ai pensé qu'il était en train de préconiser quelque forme de tarif de protection visant à écarter de notre pays les produits des pays qu'il appelle les pays à faibles salaires. Juste avant cela, il avait insisté sur une intensification de notre commerce avec le Royaume-Uni et demandé avec instance la tenue d'une conférence qui nous obtiendrait une plus grande part du commerce avec les autres pays du Commonwealth. Cependant, si je sais lire nos journaux, certaines de nos industries ont demandé et reçu protection contre les produits du Royaume-Uni. Nous nous souvenons tous ce qui s'est produit il y a deux ou trois ans lorsqu'on a eu recours au dumping pour di-

minuer l'envoi d'automobiles britanniques au Canada.

Nous ne pourrions faire face à la situation qu'en établissant à l'avance le programme de nos échanges commerciaux et cela dans le cadre d'une économie elle-même planifiée. Jouer avec les droits de douane ne nous sera d'aucun secours. En réalité, la hausse d'un droit de douane érige un mur contre notre propre revenu. Voilà le résultat. Par le passé, la hausse des tarifs n'a pas réussi, on l'a vu, à atteindre les objectifs que pourraient atteindre, à ce qu'on leur en dit, nombre d'excellents ouvriers, tant hommes que femmes. Chaque fois, elle n'a réussi qu'à assurer une situation encore plus privilégiée au fabricant de l'industrie en cause. Tant que les ouvriers n'ont pas été syndiqués, plus l'industrie était privilégiée, plus le fabricant jouissait de privilèges, et plus empirait, bien souvent, la situation des ouvriers dans l'industrie. Il en a été ainsi de l'industrie du textile dans les années 20 et 30, comme les discours prononcés en cette enceinte l'indiquent clairement. Je me rappelle que feu M. Raymond a prononcé il y a quelques années un discours bien documenté à l'appui de cette thèse.

Nous savons que c'était vrai jusqu'au moment où l'industrie automobile a été parfaitement organisée, alors qu'un changement s'est produit. Je dis donc que nous ne pouvons, ni nous, ni les ouvriers, ni les cultivateurs, ni personne, espérer un meilleur état de choses simplement en jonglant avec les droits de douane. Dans bien des cas le tarif douanier protège aujourd'hui toutes sortes d'industries.

J'ai acheté un petit dispositif connexe à un autre petit article que j'avais acheté aux États-Unis lorsque je suis allé à la réunion des Nations Unies. Soit dit en passant, je l'ai déclaré à mon entrée et j'ai acquitté le droit de douane, parce que j'étais entré au Canada, à Halifax, peu auparavant. Ayant besoin d'un autre petit dispositif, je me suis adressé par téléphone à un magasin local qui m'a dit l'avoir. Lorsque j'en ai demandé le prix, on m'a répondu que c'était \$3.75, alors que j'avais payé \$1.60 aux États-Unis. Voilà certains sujets qui devraient faire l'objet d'une enquête. Voilà le genre de résultats que donne l'établissement de droits de douane dans un pays. Je n'attends donc aucun bienfait du tarif douanier, parce qu'il réduirait davantage notre commerce outre-mer. Il ferait entrave à notre revenu, parce que nous ne pouvons pas vendre aux clients des pays étrangers, s'ils ne peuvent acheter de nous.

Les discussions que j'entends sur la convertibilité me rappellent que la convertibilité ne sera possible que lorsque les pays du sterling,